

TFP APS - Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de la sécurité privée.

Elle prépare à l'exercice du métier d'agent de prévention et de sécurité, en poste au sein d'entreprises de sécurité, de sites industriels, commerciaux ou d'événements recevant du public.

Certification : Titre à Finalité Professionnelle : Agent de Prévention et de Sécurité

Code RNCP : RNCP36648

Durée: 175.00 heures (25.00 jours)

Profils des apprenants

- Candidats au métier d'agent de prévention et de sécurité
- Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau : Le diplôme national du Brevet Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...) Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Éducation International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française par : Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (États francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.

Prérequis

- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.
- Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.
- Pièce d'identité

Accessibilité et délais d'accès

Notre organisme veille à garantir l'égalité d'accès à ses formations pour toutes les personnes en situation de handicap. Les candidats sont invités à signaler leur situation lors de l'inscription afin que nous puissions identifier leurs besoins spécifiques et proposer les aménagements nécessaires (supports adaptés, rythme de formation modulé, accompagnement individualisé, accessibilité des locaux, formation à distance si nécessaire).

Un suivi personnalisé est assuré tout au long de la formation pour garantir un accompagnement efficace et adapté.

Pour tout renseignement, contacter notre référent handicap à l'adresse contact@a3fexpertises.fr ou au 05 34 47 13 96.
Délais d'accès : 15 jours

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles
- Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée

Contenu de la formation

- SOCLE DE BASE (41H00)
 - UV 1: MODULE SECOURISME (14H00)
 - UV 2: MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (17H00)
 - UV 3: MODULE GESTION DES CONFLITS (5H00)
 - UV 4: MODULE TRANSMISSION DE CONSIGNES ET INFORMATIONS (5H00)
- SPECIALITES (134H00)
 - Complément module ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (5H00)
 - Complément module MODULE GESTION DES CONFLITS (9H00)
 - Complément module MODULE TRANSMISSION DE CONSIGNES ET INFORMATIONS (2H00)
 - UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE (7H00)
 - UV 6 : MODULE PROFESSIONNEL (7H00)
 - UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES (13H00)
 - UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL (45H00)
 - UV 9 : MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES (7H00)
 - UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ÉLECTRONIQUES DE SECURITE (7H00)
 - UV 11: MODULE GESTION DES RISQUES (11H00)
 - UV 12: MODULE EVENEMENTIEL SPÉCIFIQUE (7H00)
 - UV 13: MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES (7H00)
 - UV 14: MODULE INDUSTRIEL SPÉCIFIQUE (7H00)
- EXAMEN (7H00)

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Les formateurs disposent a minima de tous les modules obligatoires et imposés par le cahier des charges de la CPNEFP Prévention sécurité.

L'expérience et la qualification des formateurs doit être conforme aux exigences de l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation, à savoir :

- Soit justifier de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en tant que formateur
- Soit justifier de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée (diplôme à fournir).

Les qualifications et la capacité pédagogiques des formateurs pourront faire l'objet de contrôles par la CPNEFP, pouvant remettre en cause leur qualité de formateurs reconnus de la branche prévention sécurité.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

A3F EXPERTISES | 3 rue Jean Amiel - Bat F - BLAGNAC 31700 | Mail : contact@a3fexpertises.fr | Tel : 05 34 47 13 96
Numéro SIRET : 531 64 64 2 000038 | Numéro de déclaration d'activité : 733 10 60 50 31 (auprès du préfet de région de : OCCITANIE)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

- Évaluations formatives après chaque module et/ou mise en situation pratique
- 4 QCU d'entraînement

Ressources pédagogiques et techniques

- Des blocs d'éclairage de sécurité pédagogiques
- Aire de feu permettant l'emploi d'extincteurs sur bac à feu écologiques
- Des détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels
- Des extincteurs à eau et à CO2 + extincteurs en coupe
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Plusieurs types de plan d'évacuation
- Les matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation SST (INRS): Des mannequins nourrissons, enfants et adultes / Divers outils de simulation, plan d'intervention et plan d'action SST / Un défibrillateur de formation automatique / Une procédure de nettoyage du matériel secourisme et le cahier de suivi de l'entretien sanitaire
- Des paires de gants adaptés pour l'exercice des palpations
- 3 ordinateurs minimum équipés d'un logiciel de traitement de texte
- Un magnétomètre (détecteur portatif de métaux)
- Des engins pyrotechniques
- Une arme longue fictive de type AK47 / Une arme blanche fictive / Des munitions fictives / Des garrots / Matériels pour improviser l'entrave
- Un système de Sécurité Incendie pédagogique (SSI)
- Un système de pointage et d'enregistrement des rondes
- Trois appareils émetteurs-récepteurs dont l'un est équipé de la fonction DATI
- Trois téléphones
- Une armoire à clés
- Une centrale d'alarme intrusion pédagogique
- Un système de vidéosurveillance
- Un registre de consignes
- Un registre de badges, clés et de visiteurs
- Un modèle de permis feu

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Modalités de Certification

Pour la partie QCU:

Il faut obtenir minimum une note de 12/20 à chaque UV

Pour la partie pratique:

être déclaré apte par un jury sur les épreuves pratiques en fonction de la grille d'évaluation.

Prix : Nous consulter

Programme mis à jour le : 28 novembre 2025